

Informations de base	
2001/2098(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Système d'interception Echelon Subject 1.20.09 Protection de la vie privée et des données 3.30.03 Télécommunications, transmission de données, téléphonie Zone géographique États-Unis	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
05/07/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/07/2001	Vote en commission		Résumé
03/07/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0264/2001	
05/09/2001	Décision du Parlement	T5-0440/2001	Résumé
05/09/2001	Débat en plénière		
05/09/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2098(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Commission spéciale/d'enquête
Base juridique	Règlement du Parlement EP 213
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TEMP/5/12939

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0264/2001	03/07/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0440/2001 JO C 072 21.03.2002, p. 0085-0221 E	05/09/2001	Résumé

Système d'interception Echelon

2001/2098(INI) - 05/09/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gerhard SCHMID (PSE, D), le Parlement européen a adopté la résolution sur le système d'interception Echelon qui clôture ainsi le travail que la commission temporaire a mené depuis un an (se reporter au résumé précédent). Cette résolution reprend divers constats auxquels la commission temporaire est parvenue, à savoir : l'existence de ce système d'interception ne fait plus aucun doute et est le résultat d'une coopération entre les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dans le cadre de l'accord UKUSA; il est utilisé pour intercepter des communications privées et économiques et non pas à des fins militaires; les capacités de ce système ne sont pas aussi vastes que ce que certains l'ont parfois affirmé; il est nécessaire de généraliser le plus possible le système de cryptage et les institutions européennes devraient donner l'exemple d'une telle utilisation. À noter que les amendements invitant l'Allemagne et le Royaume-Uni à annuler toute autorisation d'interception sur leur territoire de la part des services de renseignements des États-Unis ont été repoussés à une large majorité.